

Mon collègue de Peace River (M. Baldwin) est pleinement conscient des dangers en cause lorsqu'on passe outre aux exigences normales d'une demande de ce genre et je suis convaincu qu'il aura quelque chose à dire à ce sujet.

• (1420)

Il y a une lacune quelque part, monsieur l'Orateur, lorsqu'un groupe de Canadiens juge nécessaire de réclamer la protection d'un défenseur américain des consommateurs. Si elle est imputable à la Chambre, j'espère alors que nous pourrions faire quelque chose à ce sujet aujourd'hui même. Les députés de l'opposition ont interrogé le gouvernement constamment à ce propos et il doit être ennuyé par toutes ces questions. Mais cela ne suffit peut-être pas. Si le gouvernement est en faute, il est temps alors de rectifier les choses.

Cette Chambre est l'endroit où doivent être exposées les plaintes au sujet de questions canadiennes et elles doivent être réglées par le gouvernement et les représentants élus du peuple. Je le répète, je trouve qu'il est plutôt déshonorant que nos Canadiens doivent s'adresser à des Américains pour obtenir une protection. Aucune initiative n'a été prise en vue de renseigner la population au sujet de ce que fait le gouvernement fédéral à cet égard, s'il fait quelque chose. Toutes les déclarations ministérielles à la Chambre ne sont que des lieux communs marmonnés, afin de laisser s'écouler la période des questions sans rien révéler et je dois dire que le gouvernement a fort bien réussi. Il n'y a eu aucune déclaration à l'appel des motions, la façon traditionnelle de renseigner les Canadiens et les députés.

Voilà pourquoi j'ai proposé cette motion hier dans l'espoir que l'urgence de la situation serait manifeste. L'urgence d'un débat est le principe fondamental dont s'inspire l'article 26 du Règlement. Je suis très reconnaissant à la présidence d'avoir accepté la motion, afin que la question puisse être débattue. Il est temps que le gouvernement fasse une déclaration claire et nette au sujet de ce projet et j'espère que nous l'obtiendrons par suite du présent débat.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un plaisir de participer au débat sur la motion dont la Chambre est saisie relativement au projet de mise en valeur de la baie James. Je félicite le préopinant de l'avoir proposée hier et Votre Honneur d'avoir autorisé ce débat assez important. J'estime qu'il nous permet de discuter certains aspects du projet en question.

Si le gouvernement exerce une certaine autorité dans la région qui sera mise en valeur, nous n'avons obtenu jusqu'ici que peu de renseignements de la part des ministères intéressés, malgré les nombreuses questions et les demandes d'information de plusieurs députés. C'est une amère déception, pour le moins, de constater qu'un nouveau projet important est en voie d'exécution sans qu'on l'ait passé au crible pour déterminer l'effet qu'il aura sur les indigènes de la région, sur l'écologie en général, et bien sûr, sur l'économie du Canada. On n'a pas sérieusement essayé de savoir si les désavantages du projet, ajoutés au coût de l'ouvrage, ne l'emporteront pas sur ses avantages. Ces renseignements sont préalablement nécessaires et il est tragique de voir, encore une fois, qu'on entreprend des travaux d'aménagement d'envergure sans une planification d'ensemble que notre époque exige. Il semble que les erreurs commises par le passé au détriment de l'environnement se répéteront, et le gouvernement devra assumer sa pleine part des critiques puisqu'il n'a pas fait preuve

des qualités de commandement requises à cet égard. On a peut-être oublié les répercussions tragiques que le barrage Bennett a eues sur les deltas de l'Athabasca et du Mackenzie, et on estime qu'il est pratiquement avantageux sur le plan politique de feindre d'ignorer ce projet-ci.

Notre groupe parlementaire n'est pas contre les travaux d'aménagement hydro-électrique; plusieurs régions du Canada en ont besoin. Nous soutenons, cependant, que de pareils travaux doivent se fonder sur une étude approfondie de toutes leurs répercussions sur les habitants de la région, sur l'écologie et l'économie. Une telle étude n'a pas été faite en ce qui concerne le projet de mise en valeur de la baie James; c'est pourquoi nous réclamons plus d'initiative et plus de renseignements des ministères fédéraux intéressés.

Je devrais peut-être citer quelques faits généraux au sujet de ce projet pour montrer à quelle vitesse on l'a élaboré, et pour prouver le manque d'intérêt manifesté par les autorités fédérales. En avril 1971, le gouvernement du Québec a annoncé son intention d'exploiter le potentiel hydro-électrique de la région de la baie James. En juillet 1971, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une loi créant la Société de développement de la baie James destinée à assurer la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles de la région. C'est un projet gigantesque. Sa capacité génératrice finale pourrait atteindre 12 millions de kilowatts. Il coûtera près de 7 milliards de dollars. Le premier ministre du Québec affirme que le projet créera 125,000 emplois, et la décision de le mettre si rapidement à exécution est de toute évidence une décision politique.

Je ne doute pas que, techniquement parlant, le projet soit réalisable. On peut construire ces barrages. Reste à savoir si l'on devrait le faire. Les ingénieurs peuvent évaluer le coût du projet, la production des turbines, l'approvisionnement du marché en électricité, etc. Ils n'envisagent jamais sérieusement le coût des dommages causés à l'environnement, la nécessité de déloger des gens, les répercussions possibles sur l'économie du pays, ou le fait que cela pourrait aboutir, une fois encore, à une braderie d'énergie aux États-Unis. Là n'est pas la tâche des ingénieurs; on les engage avant tout pour dresser les plans du projet hydro-électrique, et dans ce domaine, ils font extrêmement bien leur travail.

L'orateur précédent a traité d'un certain nombre de questions, et il y en a plusieurs sur lesquelles j'aimerais m'étendre davantage, mais je vais m'en tenir essentiellement aux répercussions du projet sur l'environnement. Permettez-moi de faire remarquer une fois encore que les ministères en cause n'ont pas fourni à la Chambre de renseignements complets sur le projet de la baie James. Cela est inacceptable lorsqu'on considère que ce projet va avoir des répercussions sociales importantes pour près de 7,000 de nos indigènes qui vivent dans cette région. On demande au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) ce que fait son ministère. Il nous répond que des négociations sont en cours entre les indigènes et le gouvernement du Québec. Cette réponse ne suffit pas. Le ministre aide-t-il réellement les indigènes qui lui ont demandé secours, où refuse-t-il d'écouter leurs réclamations, comme il l'a fait dans le Nord? D'autres députés vont parler longuement des droits de ces gens-là, mais je me permettrai de faire remarquer à la Chambre que le ministre est légalement tenu de protéger les droits des indigènes de la région.